

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Convocation : 14/06/2024

Affichage liste délibérations : 24/06/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE :** Monsieur VITORIO

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAQUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Madame Sonia BRAHMI a donné procuration à Monsieur Ali SEMARI

ABSENTS

Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Yamina KAHOUL

DEL20240620_2

VŒU POUR LA PAIX AU PROCHE-ORIENT

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

À la suite des massacres du Hamas commis le 7 octobre en Israël, causant la mort de près de 1 200 personnes, le gouvernement d'extrême-droite israélien a lancé une entreprise meurtrière contre les Palestiniennes et les Palestiniens de la bande de Gaza, causant la mort de plus de 36 000 personnes, dont plus de 14 000 enfants selon l'UNICEF.

Depuis plus de huit mois maintenant, nous observons, avec inquiétude, la situation quotidienne de la situation au Proche-Orient et à Gaza.

Chaque jour, les massacres de civils se poursuivent. La famine sévit en raison du siège complet de la bande de Gaza. Ses habitants n'ont plus aucun lieu de refuge. 55% des bâtiments de cette étroite bande de terre ont été endommagés ou détruits. L'aide humanitaire est désorganisée. Les soins ne peuvent plus être assurés. Tout le territoire est dévasté. Le droit international est quotidiennement bafoué.

Le constat est accablant.

Face à la violence quotidienne, la ville de Givors refuse tout fatalisme et, comme depuis le début de son conflit, appelle à la paix. Ce conflit ne trouvera pas de solution durable par la guerre et la voix des armes.

À rebours des discours mortifères des va-t-en-guerre, nous exigeons de la communauté internationale qu'elle montre une autre voie, et s'engage pleinement pour appliquer le droit international, atténuer les souffrances humaines et protéger les innocents.

Plus que jamais, il nous faut faire la paix, et non la guerre ; créer et non détruire ; comprendre, et non haïr ; partager, et non accaparer ; inclure, et non exclure. Nous sommes le produit de la multiplicité du monde, soyons unis dans nos différences.

C'est pourquoi, à travers ce vœu, la ville de Givors :

- soutient la demande du Procureur de la Cour Pénale Internationale pour l'émission de mandats d'arrêts contre trois haut-dirigeants du Hamas et contre le premier ministre et le ministre de la défense israéliens ;
- demande l'ouverture et le respect de couloirs humanitaires ;
- exige un cessez-le-feu immédiat et durable ainsi que la libération de tous les otages et prisonniers politiques ;
- appelle à la mise en place de la solution à deux Etats, portée par l'ONU ;
- appelle la France à la reconnaissance de l'Etat de Palestine, comme l'ont fait récemment l'Espagne, l'Irlande, la Norvège et la Slovénie.

Par ce vœu, la ville de Givors demande au Président de la République d'agir. Le moment utile de la reconnaissance est venu. Il est venu le temps de créer un chemin de paix, de se doter de moyens pour la reconstruction de Gaza, et d'assurer la liberté et la sécurité des peuples israéliens et palestiniens.

Cet appel à la paix et à la fraternité, nous souhaitons qu'il soit entendu au-delà de nos frontières nationales, dans notre pays, et également dans notre ville. Nous appelons à un respect inconditionnel de la République, de ses valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. Pas plus que notre monde, ne laissons pas notre pays se fracturer plus encore : nous combattons avec force la recrudescence des actes racistes, en tout et en tout temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

31 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE

Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE SOUTENIR la demande du Procureur de la Cour Pénale Internationale pour l'émission de mandats d'arrêts contre trois haut-dirigeants premier ministre et le ministre de la défense israéliens ;
- DE DEMANDER l'ouverture et le respect de couloirs humanitaires ;
- D'EXIGER un cessez-le-feu immédiat et durable ainsi que la libération de tous les otages et prisonniers politiques ;
- D'APPELER à la mise en place de la solution à deux Etats, portée par l'ONU ;
- D'APPELER la France à la reconnaissance de l'Etat de Palestine, comme l'ont fait récemment l'Espagne, l'Irlande, la Norvège et la Slovénie.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Alipio VITORIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.